

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2023 - N° 151- S

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

### PORTANT INTERDICTION D'ACCES

Le Maire de la Commune de DECHY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de la Société de Chasse Francis Mouy en date du 26 mai 2023, qui organise un BALL TRAP le 17 juin 2023 au pavillon de chasse à Dechy.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant la manifestation,

### ARRETONS :

#### Article 1<sup>er</sup> :

En raison de l'organisation du ball-trap de l'association « la société de chasse locale Francis MOUY de Dechy », le chemin du marais et le chemin du marais de Montigny seront interdits d'accès le 17 juin 2023.

#### Article 2 :

La société de chasse locale Francis MOUY de Dechy est chargée de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

#### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- **Monsieur le Commissaire de police de DOUAI**
- **Monsieur le responsable de la société de chasse locale Francis MOUY de Dechy**
- **Monsieur le responsable des services techniques municipaux, pour information**

**Publié sur le site de la ville le 07 juin 2023**

Fait en mairie de DECHY,  
**le 06 juin 2023**

Le Maire,

**Jean-Michel SZATNY**